

| Informations de base | |
|---|--|
| DEA - Procédure d'acte délégué | 2018/2814(DEA) |
| Contenu minimal des accords de coopération conclus avec les autorités compétentes des pays tiers dont le cadre juridique et les pratiques de surveillance ont été reconnus comme équivalents | Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur |
| Complétant 2013/0314(COD) | |
| Sujet 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes 2.50.10 Surveillance financière | |